

MAIRIE D'YFFINIAC

**DATE DE CONVOCATION
18/09/2026**

D/082/99/5.4

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille-vingt six
Le vingt-huit septembre à dix-neuf heures**

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :

Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Joël RIVALLAN, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULIOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Isabelle PLAZE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Peggy MADEC procuration à Pascale RIMAURO
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Ronan LOUBOUTIN procuration à Lucie GUERNION

Baptiste CHAPALAIN-PIERRE a été élu secrétaire

DÉLÉGATIONS

(Décisions relevant de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et prises en application de la délibération du Conseil municipal du 13 avril 2026)

Vu la délibération n°026/1-5/5.2 du 13 avril 2026, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après information,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- Convention avec EFG Conseils (M. Serge PLEVIN) 2026-2032 :

Bilan 2020-2025 et prospective financière 2026-2032 pour un montant global de 30 698.40 € TTC (12 122.40 € en 2026 puis 3715.20 € de 2027 à 2031).

1^{er} acompte versé de 5 287.20 € TTC imputé au compte 62268, chapitre 011.

- Convention d'occupation précaire d'un local d'habitation (immeubles d'habitation louables acquis par l'EPF et dont la gestion est confiée à la commune dans l'attente de leur destination) :

Maison située 1 rue des Ecoles occupée par M. LOZACH et Mme LE GUEN du 1^{er} septembre 2026 au 15 août 2028 (convention non renouvelable) avec une redevance mensuelle de 1000 euros TTC.

Maison située allée Françoise Dolto occupée par Mme GRAVIOU, du 1^{er} septembre 2026 au 15 août 2028 (convention non renouvelable) avec une redevance mensuelle de 600 euros TTC.

- Installation en urgence d'une climatisation à la Maison de la petite enfance dans le cadre des épisodes caniculaires exceptionnels pour un montant de 9 696.83 € TTC - CIT'O

- Mandatement de 1500,00 € au profit des communes sinistrées par les incendies de cet été 2026 - AMF

Fongibilité des crédits / M57 :

Décision N° 1

Section investissement :

Diminution des crédits de 10 000,00 € au chapitre 21 compte 2151

Augmentation des crédits de 10 000,00 € au chapitre 20 compte 2031

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD**



**Le secrétaire,
Baptiste CHAPALAIN-PIERRE**